

Strasbourg, 13 avril 2012

CODEXTER (2012) 8

COMITE D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)

LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES RAPPORT ABRÉGÉ

22^e réunion

Strasbourg (France), 12 – 13 avril 2012

Secrétariat de la Division Terrorisme
Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG – I

LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES RAPPORT ABRÉGÉ

1. Le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) tient sa 22^e réunion à Strasbourg (France) les 12 et 13 avril 2012, sous la présidence de M. Aaron BUGEJA (Malte). La liste des participants figure à l'Annexe I du rapport de la réunion¹.
2. Le CODEXTER adopte son ordre du jour tel qu'il figure en **Annexe** au présent document. Le Comité approuve le rapport de la 21^e réunion, les 24 et 25 novembre 2011, et autorise sa publication sur le site Internet du CODEXTER.
3. Le CODEXTER prend note de la présentation de M. Jan KLEIJSSSEN, Directeur de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, sur l'actualité récente au sein du Conseil de l'Europe et de ses propositions de créer des synergies avec d'autres unités au sein de la Direction.
4. Le CODEXTER examine la mise en œuvre des Conventions du Conseil de l'Europe contre le terrorisme. Il se félicite en particulier de la ratification, depuis sa réunion précédente, de la *Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme* [STCE n°196] par la Turquie (le 23 mars 2012).
5. Le CODEXTER discute ensuite de ses activités futures relatives au suivi de la *Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme* [STCE n°196] et, à cet égard, prend note des informations sur les développements récents au sein du Groupe des Parties à cette convention, fournies par M. Vladimir SALOV (Fédération de Russie), président du Groupe des Parties.
6. M. SALOV informe le CODEXTER que les Règles de procédure du Groupe des Parties sont entrées en vigueur le 2 janvier 2012 et que le Groupe des Parties a tenu sa 3^e réunion à Strasbourg le 11 avril 2012 et examiné le premier cycle d'évaluation de la Convention. Aux fins de ce premier cycle d'évaluation, le Groupe a décidé d'évaluer la mise en œuvre de l'article 6 « Recrutement pour le terrorisme » de la *Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme* [STCE n°196]. Le Groupe des Parties a aussi approuvé provisoirement le projet de Modèle pour l'évaluation de la mise en œuvre de l'article 6 « Recrutement pour le terrorisme ». Le Groupe a chargé le Secrétariat d'adresser ce projet de Modèle approuvé provisoirement aux Parties, pour adoption sous procédure de silence. En l'absence d'objections au 11 mai 2012, le projet de Modèle sera considéré comme définitivement adopté. Les Parties à la Convention seront alors invitées à remplir le Modèle et à le renvoyer au Secrétariat au plus tard le 31 octobre 2012.
7. Le CODEXTER rappelle qu'il a décidé, lors de sa 19^e réunion (Istanbul, 15-16 décembre 2010), de fonctionner « comme un Observatoire international actif en matière de prévention et répression du terrorisme » et qu'à cette fin il pourrait tenir des débats thématiques et des échanges de vues réguliers sur différents aspects de la lutte contre le terrorisme. En vue de développer cette initiative, le CODEXTER charge le Bureau d'étudier cette question plus attentivement et de présenter un document de travail comportant des propositions lors de la prochaine réunion plénière du CODEXTER.
8. Par ailleurs, dans le cadre de cette initiative, le CODEXTER examine une proposition du Secrétariat de conduire un échange d'informations sur les affaires judiciaires liées au terrorisme présentant un intérêt particulier pour les activités du CODEXTER et de décrire les réalisations et les obstacles identifiés lors des poursuites dans le cadre de ces affaires (document CODEXTER

¹ Document CODEXTER (2012) 9 prov

(2012) 5). Le Comité décide de mener cette activité et invite les délégations à présenter, si elles le souhaitent, les affaires pertinentes traitées par leurs juridictions nationales.

9. En lien avec cette proposition, le CODEXTER prend note également de l'intervention de Mme Anita VAN DE KAR-BACHELET, Secrétaire du Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC), relative aux activités portant sur les problèmes pratiques et les affaires concrètes liés à la mise en œuvre des conventions du Conseil de l'Europe sur la coopération internationale en matière pénale. Le Comité examine dans quelle mesure il pourrait s'inspirer de l'expérience du PC-OC pour la mise en œuvre de son initiative.

10. Le CODEXTER procède à un échange de vues avec M. Gilles DE KERCHOVE, Coordinateur de la lutte contre le terrorisme de l'Union européenne, à l'occasion de sa première visite au Conseil de l'Europe. M. Gilles DE KERCHOVE présente l'ensemble des stratégies et des défis de l'Union européenne en matière de lutte anti-terroriste et mentionne les domaines où une coopération serait possible entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Cet échange de vues est jugé important pour l'élaboration, par le Comité, d'idées et de pistes d'action pour l'avenir.

11. Le CODEXTER examine la question des organes nationaux de coordination dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et prend note des interventions de la Fédération de Russie et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CTED) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il se félicite également des contributions écrites soumises par les Etats à ce sujet et examine un projet de liste de points relatifs à la coordination nationale de la lutte contre le terrorisme, sur la base du document préparé par le Secrétariat en coopération avec le Bureau et les Etats intéressés (document CODEXTER (2012) 2).

12. Compte tenu de l'importance de cette question et de l'utilité de l'échange d'informations, le CODEXTER décide de maintenir ce point à l'ordre du jour de sa prochaine réunion et invite les délégations, si elles ne l'ont pas déjà fait, à fournir des informations sur les organes nationaux de coordination dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Le Comité convient également que la compilation des contributions des Etats lui servira de base pour ses discussions, lors de sa prochaine réunion, sur les thèmes/questions appelant un examen plus attentif de la part du CODEXTER.

13. Le CODEXTER rappelle ensuite qu'il a soutenu, précédemment, l'initiative du Conseil de l'Europe « Traduire les terroristes en justice » et il discute de la manière dont cette initiative pourrait être développée dans le cadre des activités futures du Comité, sur la base du document de travail présenté par le Secrétariat (CODEXTER (2012) 3). Le Comité convient de l'importance de la question de la détection et de l'investigation des infractions terroristes. Pour ce qui concerne les méthodes de travail, le Comité charge le Bureau de préparer – pour sa 23^e réunion – un premier échange de vues sur divers thèmes spécifiques ayant trait à l'utilisation des techniques spéciales d'enquête et d'autres outils d'enquête dans les affaires liées au terrorisme.

14. En outre, le Comité rappelle que son mandat spécifique pour les années 2012-2013 prévoit « l'organisation et la supervision par le CODEXTER de la Conférence annuelle du Conseil de l'Europe contre le terrorisme ainsi que d'autres activités du Conseil de l'Europe de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme, en particulier le suivi des activités de coopération techniques de 2009 et 2011 liées au sujet 'Traduire les terroristes en justice' ». A ce sujet, le Comité considère que son échange de vues sur la question de l'utilisation des techniques spéciales d'enquête et d'autres outils d'enquête dans les affaires liées au terrorisme pourrait servir de base pour une future conférence sur ce thème.

15. Sur la base d'un document de travail préparé par le Secrétariat (document CODEXTER (2012) 7) et d'une présentation de la Norvège, le CODEXTER discute de l'expérience nationale en

matière de rédaction d'une législation efficace visant à criminaliser des actes préparatoires commis par des terroristes agissant seuls, qui assure également la protection des droits de l'homme. Le Comité décide de maintenir cette question à l'ordre du jour de sa prochaine réunion et invite les délégations à présenter, si elles le souhaitent, leurs expériences et pratiques nationales en matière d'action contre le phénomène des terroristes agissant de manière isolée.

16. S'agissant des développements nationaux et internationaux concernant la lutte contre le terrorisme, le CODEXTER examine les mises à jour des profils nationaux sur la capacité nationale de lutte contre le terrorisme soumises par la Finlande, la France, le Liechtenstein, la Pologne et la Serbie et autorise leur publication dans la base de données du CODEXTER. Le Comité prend note également du fait que l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, la Grèce et la Hongrie présenteront une mise à jour de leur profil national sur leur capacité de lutte contre le terrorisme lors de la prochaine réunion du CODEXTER. De plus, le Comité invite les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à soumettre leur profil national ou sa mise à jour dans les meilleurs délais.

17. Par ailleurs, le Comité prend note des informations fournies sur les autres activités pertinentes du Conseil de l'Europe. Le Comité est ainsi informé des travaux entrepris par la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et par le Comité directeur des droits de l'homme (CDDH).

18. Le CODEXTER prend note ensuite des travaux réalisés dans d'autres instances internationales, telles que le Comité contre le terrorisme (CTED) du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne (UE), le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des Etats américains (OEA/CICTE) et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique (GUAM).

19. Le CODEXTER procède également à un échange de vues avec Mme Marta REQUENA, nouvellement nommée Chef du Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), au sujet des activités présentes et futures de ce Service et de la coopération entre les deux organisations.

20. Le CODEXTER prend note des décisions du Comité des Ministres ayant un lien avec ses activités.

21. Sur la base d'une proposition du Secrétariat (document CODEXTER (2012) 6), le Comité débat de l'actualisation éventuelle du site du Conseil de l'Europe sur la « Lutte contre le terrorisme » www.coe.int/terrorism. A ce sujet, le Comité charge son Secrétariat de poursuivre les travaux visant à établir – en coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme – une base de données centralisée sur la jurisprudence de la Cour en matière de lutte contre le terrorisme et d'en rendre compte au CODEXTER lors de sa prochaine réunion.

22. Conformément à ses dispositions statutaires, le CODEXTER élit Mme Tanja KIKEREKOVA (« l'ex-République yougoslave de Macédoine ») en tant que rapporteur du CODEXTER sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

23. Le CODEXTER décide de tenir sa 23^e réunion à Strasbourg les **15-16 novembre 2012**. A ce sujet, le CODEXTER prend note du fait que la 4^e réunion du Groupe des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme [STCE n°196] se tiendra le 14 novembre 2012.

24. Avant de clôturer la réunion, le CODEXTER charge le Secrétariat de préparer, en accord avec le Bureau, le projet d'ordre du jour provisoire de sa 23^e réunion.

ANNEXE
22^e RÉUNION DU CODEXTER
ORDRE DU JOUR

I. INTRODUCTION

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption du projet d'ordre du jour et approbation du rapport de la 21^e réunion

Documents de travail

- Projet d'ordre du jour CODEXTER (2012) OJ 1 prov
- Projet d'ordre du jour annoté CODEXTER (2012) OJ 1 annoté
- Projet de rapport de la 21^e réunion du CODEXTER CODEXTER (2011) 15 prov
Restreint

3. Communication du Secrétariat

II. MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE CONTRE LE TERRORISME

4. Informations de la part des Etats sur les conventions du Conseil de l'Europe contre le terrorisme

5. Echange de vues sur les futures activités du CODEXTER en lien avec le suivi de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme [STCE n°196]

- a. Informations fournies par le Président du Groupe des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme concernant les résultats de la 3^e réunion du Groupe des Parties (Strasbourg, 11 avril 2012)

Documents de travail

- Règles de procédure du Groupe des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme [STCE n°196] GOP (2012) 1
- b. Discussion sur les activités futures du CODEXTER, en particulier dans le cadre de son fonctionnement en tant qu'Observatoire international actif en matière de prévention et de répression du terrorisme
 - Présentation par Mme Anita Van de Kar-Bachelet, Secrétaire du Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC), sur les activités de ce Comité d'experts liées à des

problèmes pratiques et des affaires concrètes concernant la mise en œuvre des conventions du Conseil de l'Europe sur la coopération internationale en matière pénale

Documents de travail

- Le rôle de la Plénière du CODEXTER et ses relations avec le Groupe des Parties CODEXTER (2010) 22 Annexe II
- Le fonctionnement en tant qu'Observatoire international actif en matière de prévention et de répression du terrorisme : proposition du Secrétariat concernant l'échange d'informations sur les affaires judiciaires ayant trait au terrorisme CODEXTER (2012) 5
Restreint
- Mesures pratiques adoptées par le PC-OC lors de sa 61^e réunion plénière pour faciliter l'application des conventions sur la coopération internationale en matière pénale PC-OC (2011) 04REV3

III. IDENTIFICATION DES LACUNES DANS LE DROIT INTERNATIONAL ET L'ACTION INTERNATIONALE CONTRE LE TERRORISME

6. Echange de vues sur les instances nationales de coordination dans le domaine de la lutte contre le terrorisme

- Intervention de la délégation de la Fédération de Russie
- Echange de vues avec M. Gilles de Kerchove, Coordinateur de la lutte contre le terrorisme de l'Union européenne
- Contribution de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CTED) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les résultats de l'Atelier régional d'Europe du Sud-Est sur la coordination nationale et la coopération régionale (Sarajevo, octobre 2010)

Documents de travail

- Informations sur les instances nationales de coordination dans le domaine de la lutte contre le terrorisme – Contributions des délégations CODEXTER (2012) 1 & trois addenda
anglais uniquement
Diff. restreinte
- Projet de liste de points concernant la coordination nationale contre le terrorisme – document préparé par le Secrétariat CODEXTER (2012) 2
Restreint
- Le coordinateur national contre le terrorisme (NCTb) – Contribution des Pays-Bas *Brochure*
publiée sur le site internet
- Contribution de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CTED) du Conseil de sécurité des Nations Unies : résultats de l'Atelier régional d'Europe du Sud-Est sur la coordination nationale et la coopération régionale (Sarajevo, octobre 2010) CODEXTER (2012) Inf 1
anglais uniquement
Restreint

7. Initiative « Traduire les terroristes en justice »

Documents de travail

- Contribution du CODEXTER à la conception de l'initiative « Traduire les terroristes en justice » CODEXTER (2012) 3
Restreint
- Rapport de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CTED) du Conseil de sécurité des Nations Unies au sujet du séminaire de praticiens sur « L'utilisation du renseignement dans la répression antiterroriste » (Ankara, Turquie, 18-20 juillet 2011) CODEXTER (2012) Inf 2
anglais uniquement
Restreint

8. Echange de vues sur les expériences nationales en matière de rédaction de lois efficaces pour incriminer la préparation d'actes terroristes par des personnes agissant de manière isolée, tout en assurant la protection des droits fondamentaux

Documents de travail

- Echange de vues sur les expériences nationales en matière de rédaction de lois efficaces pour incriminer la préparation d'actes terroristes par des personnes agissant de manière isolée, tout en assurant la protection des droits fondamentaux CODEXTER (2012) 7
Restreint

IV. DÉVELOPPEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

9. Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme et informations sur les mesures prises au niveau national contre le terrorisme

Documents de travail

- Mise à jour du profil de la Finlande Profils (2012) Finlande
Restreint
- Mise à jour du profil de la France Profils (2012) France
Restreint
- Mise à jour du profil du Liechtenstein Profils (2012) Liechtenstein
Restreint
- Mise à jour du profil de la Pologne Profils (2012) Pologne
Restreint
- Mise à jour du profil de la Serbie Profils (2012) Serbie
Restreint

10. Informations sur les autres activités pertinentes du Conseil de l'Europe et les travaux menés dans d'autres instances internationales

- a. Activités pertinentes du Conseil de l'Europe
 - Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Documents de travail

- « Présentation générale des travaux de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme sur les questions liées aux droits de l'homme et au terrorisme » : document d'information préparé par le Secrétariat de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE AS/Jur/Inf (2012) 03

- b. Echange de vues avec Mme Marta Requena, nouvellement nommée Chef du Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC)

- c. Travaux menés dans d'autres instances internationales
 - Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CTED) du Conseil de sécurité des Nations Unies
 - Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
 - Union européenne (UE)
 - Organisation des Etats américains – Comité interaméricain contre le terrorisme (OEA-CICTE)

Documents de travail

- Etude mondiale de la mise en œuvre par les Etats membres de la résolution 1624 (2005) du Conseil de Sécurité S/2012/16

- Etude mondiale de la mise en œuvre par les Etats membres de la résolution 1373 (2001) du Conseil de Sécurité S/2011/463

- Contribution du Secrétariat du Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des Etats américains (OEA-CICTE) CODEXTER (2012) Inf 3
anglais uniquement
Restreint

V. DIVERS**11. Décisions du Comité des Ministres concernant le CODEXTER et les questions liées au terrorisme**Documents de travail

- Décisions du Comité des Ministres concernant le CODEXTER et les questions liées au terrorisme CODEXTER (2012) 4
Restreint

12. Actualisation du site internet du Conseil de l'Europe sur la « Lutte contre le terrorisme » www.coe.int/terrorism

Documents de travail

- Proposition pour la création d'une base de données du CODEXTER sur les affaires de la Cour européenne des droits de l'homme ayant trait à la lutte contre le terrorisme

CODEXTER (2012) 6
Restreint

13. Elections du rapporteur sur l'égalité entre les femmes et les hommes parmi les membres du CODEXTER

14. Date et lieu de la 23^e réunion du CODEXTER

(dates proposées à titre provisoire : Strasbourg, 15-16 novembre 2012)

15. Adoption de la liste des points discutés et des décisions prises